

U

UHR (JULES), né le 12 novembre 1877 à Constantine (Algérie), mort le 13 février 1936 à Neuilly-sur-Seine (Seine).

*Député de l'Oise
de 1919 à 1932 et de 1933 à 1936.*

Dès sa jeunesse, Jules Uhry s'intéresse à la politique : pendant ses études de droit, au moment de l'affaire Dreyfus, ils est secrétaire du groupe des étudiants socialistes collectivistes. Sa thèse de doctorat sur *Les grèves en France et leur solution* est préfacée par Aristide Briand. Avocat à la Cour d'appel de Paris, il est également rédacteur judiciaire de *l'Humanité* de 1907 à 1919.

Ses premières tentatives aux élections législatives dans les départements de la Meurthe-et-Moselle et du Puy-de-Dôme sont des échecs ; mais il se fixe bientôt dans l'Oise dont il devient conseiller général puis maire de Creil.

Candidat aux élections de 1919 en tête de la liste du parti socialiste (S.F.I.O.) il est élu par 14.452 voix sur 80.241 votants.

A la Chambre des députés, il s'inscrit au groupe socialiste et devient secrétaire de la commission de la législation civile et criminelle, et vice-président de la commission d'Alsace-Lorraine.

A maintes reprises, il s'intéresse au problème de l'amnistie et de la grâce amnistiante, spécialement en ce qui concerne André Marty.

Il se spécialise également dans le problème de l'application à l'Alsace et à la Lorraine des lois essentielles de la République. L'administration communale et l'enseignement sont enfin des thèmes fréquemment évoqués.

Il se représente, aux élections de 1924, dans la même circonscription sur la liste du cartel des gauches et est réélu par 41.004 voix sur 94.811 votants, sa liste obtenant quatre des six sièges de la circonscription.

Secrétaire de la commission des régions libérées, vice-président de la commission de la législation civile et criminelle, il ajoute aux questions auxquelles il s'intéressait sous la précédente législature celle du logement : coût des loyers, rap-

ports bailleurs-locataires de locaux d'habitation. De plus, à la fin de la législature il intervient à maintes reprises lors des débats concernant les poursuites contre les députés communistes et dépose une proposition de résolution tendant à ajourner l'arrestation de M. Cachin jusqu'à la clôture de la session, puis des propositions de loi relatives à l'amnistie et à la mise en liberté des élus emprisonnés.

Aux élections de 1928, il est présenté comme candidat du parti socialiste (S.F.I.O.) dans la 2^e circonscription de Senlis et est élu au second tour par 6.785 voix sur 13.067 votants contre 5.289 voix à Billy.

Membre de la commission de l'administration générale, départementale et communale et de la commission de la législation civile et criminelle, il poursuit son action en faveur de l'amnistie pour délits politiques et de presse, des habitations à bon marché et de la lutte contre les hausses illicites de prix et la spéculation.

Aux élections de 1932, après une campagne violente, il est battu au second tour de quelques voix par Georges Chauvel, obtenant 6.200 voix sur 13.549 votants contre 6.228 à son adversaire. Mais cette élection est annulée le 17 novembre 1932 et le 22 janvier 1933, au second tour, Jules Uhry retrouve son siège, obtenant 5.997 voix sur 12.949 votants contre 5.627 à Georges Chauvel.

Mais la maladie le contraint rapidement à réduire son activité, puis à rester éloigné de la Chambre des députés. Il décède le 13 février 1936.

ULMO (GEORGES), né le 27 octobre 1867 à Besançon (Doubs).

*Sénateur de la Haute-Marne
de 1932 à 1941.*

Georges Ulmo avait abandonné son département natal pour s'installer à Doulaincourt dans la Haute-Marne afin d'y exercer la profession de maître de forges.

Marié à Nancy le 12 novembre 1908, Ulmo devint maire de sa commune de Doulaincourt et président du Conseil général de la Haute-Marne. Une élection partielle provoquée par la mort d'Emile Humblot lui ouvrit la porte du Sénat : il est élu le 6 mars 1932 au deuxième tour par 374 voix sur 741 votants. La même année, lors du renouvellement triennal, il est élu sénateur le 16 octobre, au premier tour, par 370 voix, sur 739 votants.

Il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique. Il est membre de commissions : commerce, industrie, travail et poste ; domaines ; sur le vote des femmes (commission spéciale) ; administration générale départementale et communale ; des mines.

Georges Ulmo intervient à plusieurs reprises : en 1935 sur les projets ayant trait au travail (protection des travailleurs français), aux questions de commerce ou d'importation. Il fit partie de la commission du commerce et de la commission des douanes.

En 1930, il intervient dans la discussion du projet de loi créant l'office du blé.

En 1937, il parle surtout dans les débats ayant un caractère agricole et déposa plusieurs propositions de résolution sur ce sujet.

En 1939, il dépose plusieurs rapports ayant trait au commerce, aux importations, aux droits de douane et aux exportations françaises.

Georges Ulmo a voté les pleins pouvoirs au maréchal Pétain lors de la séance de l'Assemblée nationale du 10 juillet 1940.

Il était officier de la Légion d'honneur.

ULRICH (JACQUES. MARIE. Marcel), né le 2 juillet 1880 à Bar-le-Duc (Meuse), mort le 1^{er} août 1933 à Saint-Palais (Charente-Inférieure).

*Député du Tarn-et-Garonne
de 1932 à 1933.*

Ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur du corps des mines, Marcel Ulrich occupa différents postes dans le domaine des exploitations et recherches minières de la région de Toulouse, puis de celle d'Arras, et devint sous-directeur de la société générale des chemins de fer économiques.

Pendant la Première Guerre mondiale, il est commandant de la dixième section des chemins de fer de campagne.

Au lendemain de la guerre, il travaille à l'extension de la distribution d'électricité dans la région parisienne. Puis il se tourne vers la politique.

Conseiller général puis maire de Montauban, il se présente dans cette cir-

conscription aux élections législatives de 1932 comme candidat républicain radical.

Il est élu au second tour par 9.677 voix sur 18.461 votants contre 8.439 voix à son adversaire immédiat Buffa. Il s'inscrit au groupe de la gauche radicale et fait partie de la commission de l'aéronautique et de la commission de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat.

En 1933, il devient président du conseil d'administration du métropolitain de Paris.

Il décède le 1^{er} août de la même année.

Il était commandeur de la Légion d'honneur.

URBAN (JEAN-JACQUES), né le 26 octobre 1875 à Hurtigheim (Bas-Rhin).

Sénateur du Bas-Rhin de 1935 à 1944.

Grand propriétaire agriculteur, Urban était maire de sa commune natale. Homme assez effacé, il faisait toujours preuve du bon sens et de la logique qui n'ont jamais manqué aux hommes qui cultivent la terre.

Porté par ses concitoyens, il se présente aux élections sénatoriales de 1935. Il est élu sénateur du Bas-Rhin de 20 octobre 1935 au deuxième tour de scrutin par 683 voix sur 1.238 suffrages.

Il siège sur les bancs de l'union républicaine et il est nommé membre des commissions de l'agriculture et de l'hygiène. Il représente son département au Sénat de 1935 à 1940. Il n'intervient pratiquement jamais en séance publique préférant le travail plus obscur mais plus efficace à son avis des commissions.

En 1937, il fait partie de la commission de prévoyance sociale et, en 1939, il dépose un rapport concernant les sociétés de crédit. Ce fut la seule intervention marquante de cette année.

Lors de la séance de l'Assemblée Nationale réunie à Vichy le 10 juillet 1940, Urban n'a pas pris part au vote sur les pouvoirs constituants.

Urban était officier de la Légion d'honneur.

URSLEUR (LOUIS, HIPPOLYTE, Henri), né le 2 mai 1857 à Cayenne (Guyane), mort le 25 décembre 1917 à Grenoble (Isère).

Député de Guyane de 1898 à 1906.

Issu d'une famille d'origine alsacienne, établie en Guyane, Henri Ursleur vient, à seize ans, en métropole, poursuivre ses études, d'abord à Bordeaux puis à

Paris où il obtient le diplôme de licencié en droit.

Il retourne alors dans son pays natal où il s'établit comme avocat et dirige en outre l'école préparatoire de droit.

En 1888, il est élu conseiller général de Cayenne. En 1890, il devient maire de cette ville et en 1892 il accède à la présidence du Conseil général. A ces différents postes, il s'attache particulièrement d'une part, au développement de l'exploitation des mines d'or et, d'autre part, à la modernisation de sa ville, qu'il dote d'un réseau d'égouts et dont il améliore la voirie.

En 1898, il se présente aux élections législatives et est élu par 1.393 voix sur 2.602 votants contre 1.163 au député sortant Franconi, républicain radical, en fonction depuis 1885. Il sera réélu en 1902 par 1.611 voix sur 2.676 votants contre 1.033 voix au même adversaire.

A la Chambre des députés, il s'inscrit au groupe radical-socialiste et devient secrétaire de la réunion parlementaire coloniale et maritime.

Adversaire de la transportation pénale en Guyane, il dépose une proposition de loi tendant à modifier la loi du 30 mai 1854 sur l'exécution de la peine des

travaux forcés. Cette loi astreignait à résidence dans la colonie les condamnés pour un temps égal à celui de leur condamnation. « Ce qui revient à dire que la France, voulant se débarrasser de ses malfaiteurs, en a très charitablement fait cadeau à la Guyane. Cette solution peut être pratique, mais, en tout état de cause, manque de générosité. »

Par son action, il obtient le vote de la loi du 10 juillet 1901, en application de laquelle le séjour dans la région du Maroni était imposé aux condamnés soumis à l'obligation de résidence.

Il s'emploie en outre à la mise en valeur des ressources industrielles, agricoles et minières de son pays et notamment crée un Comité de la Guyane française. C'est enfin lui qui prononce le discours lors de l'inauguration, à Cayenne, de la statue de Victor Schoelcher, défenseur de l'émancipation des noirs.

Il est battu aux élections de 1906 par son adversaire habituel Franconi et ne se représente plus.

Il meurt onze ans plus tard à Grenoble le 25 décembre 1917, à l'âge de 60 ans.